



DELIBERATION N° BUREAU DU CASDIS SÉANCE DU 4 JUILLET 2023

Numéro enregistrement Préfecture : 20230704-14

Proposition d'adhésion à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (C.A.I.H) pour l'acquisition d'un logiciel d'intranet collaboratif

Les membres du Bureau du CASDIS du Lot se sont réunis Mardi 4 Juillet 2023 à 17h15, sous la présidence de Monsieur Pascal LEWICKI, Président du Conseil d'Administration.

Etaient Présents :

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Monsieur Fausto ARAQUE, Madame Véronique CHASSAIN, Monsieur Christian PONS

Assistaient également :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Colonel Patrick MAGRY, Monsieur Denis CHOPIN, Madame Elodie JEURISSEN, Madame Constance GRIVELET

Etaient excusés :

Madame Anne LAPORTERIE

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° DC-20210713-1 du 13 juillet 2021 relative aux délégations accordées au bureau par le CASDIS

Vu la délibération n° DC-20210713-5 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du bureau du CASDIS

Le SDIS a inscrit dans la feuille de route 2023 des projets structurants : la réalisation d'une plateforme commune, la révision du règlement intérieur, l'acquisition d'une solution informatique de gestion du patrimoine, la création d'une pharmacie à usage intérieur... Parmi ces projets on compte également l'acquisition d'une solution informatique de type « intranet collaboratif » ayant vocation à améliorer grandement la communication interne auprès des 1100 personnels de l'établissement (PATS, SPP, SPV, réserve de sécurité civile). Cette plateforme intègre notamment une base documentaire associée à un puissant moteur de recherches, un annuaire centralisé, des espaces de travail favorisant la transversalité, la publication des actualités au fil de l'eau.

Après avoir comparé les offres les plus performantes du marché, il est proposé la solution la mieux-disante de la société ExoPlatform. Il est à noter que la région Occitanie a également fait ce choix en 2022. La solution est référencée auprès de la centrale d'achat CAIH (Centrale d'Achat de l'Informatique Hospitalière). La CAIH est réputée à la fois pour son expertise dans le domaine des logiciels de santé ainsi que son pouvoir de négociation pour garantir des tarifs préférentiels auprès des éditeurs. La CAIH a ainsi passé un marché en 2020 pour 4 ans dénommé ELODI et dédié à la distribution de logiciels. Près de 150 solutions informatiques sont ainsi référencées au catalogue.

L'avantage majeur de la CAIH est son coût : comparativement à l'UGAP, la marge de la CAIH est de 2 % du coût d'investissement contre près de 20% via l'UGAP. Cependant, le SDIS n'a jamais travaillé avec cette centrale et n'est donc pas adhérent. Le SDIS répondant aux conditions d'éligibilités, ce rapport vous propose d'adhérer à la CAIH dans le but d'acquérir la solution intranet Exo.

La crise sanitaire Covid 19 a accentué la nécessité de partager des informations fiables et rapidement avec le plus grand nombre. Sur le plan sociétal, la notion de « réseau social d'entreprise » fait son chemin. Il doit favoriser l'esprit collaboratif, l'engagement, et valoriser l'action des services au sein de la structure. Il doit par ailleurs améliorer la performance par une amélioration sensible des process internes et en facilitant l'accès aux services supports pour tous les centres de secours, une plus grande transversalité est ainsi attendue.

Les sapeurs-pompiers du Lot expriment des besoins auxquels le SDIS est sensible :

- disposer d'un point d'entrée unique pour l'ensemble des applications métiers ;
- accéder à l'information et aux documents facilement depuis un ordinateur personnel mais aussi depuis un smartphone ;
- diminuer sensiblement le nombre de mails envoyés par les différents services ;
- connaître les événements à venir par l'affichage d'un agenda partagé ;
- connaître l'actualité ;
- accéder aux coordonnées facilement par un annuaire à jour et centralisé ;
- pouvoir participer à des sondages simplement...

Dans le domaine associatif, l'union départementale des SP du Lot a d'ores et déjà intégré l'intérêt à disposer d'espaces propres pour échanger entre les membres et faciliter le travail des différentes commissions.

Au-delà de l'outil, le SDIS entend accompagner un changement de manière progressive dans les habitudes de travail pour une plus grande efficacité et une meilleure efficience.

Côté budgétaire, le SDIS a inscrit au BP 2023 100 K€ ttc en investissement pour l'acquisition de la solution. L'offre retenue est de 99600€ TTC

Soit	CAIH	$99\,600 \times 2,5\% = 102\,090$	TTC	Part CAIH	2490€
	UGAP	$99\,600 \times 20\% = 119\,520$	TTC	Part UGAP	19920€

Le bureau du CASDIS autorise l'adhésion à la centrale d'achat de l'informatique hospitalière (C.A.I.H) afin d'acquérir le logiciel intranet Exoplatform. Cette adhésion permettra de bénéficier d'avantages significatifs en termes de tarifs, d'expertise et de support technique, tout en améliorant considérablement l'accès à l'information et l'esprit de transversalité.

Détail du vote :

Présents : 04
Votants : 04
Pour : 04
Contre : 00
Abstention : 00

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Cahors, le 4 Juillet 2023

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
d'Incendie et de Secours du Lot**



Monsieur Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Lettre d'intention d'achat

SDIS du Lot 194 rue Hautesserre BP60102 – 46002 CAHORS CEDEX 9	Contact eXo : Nom : Rémy FABÉ Tel : 06 19 38 20 97 Email: rfabe@exoplatform.com
Contact n°1 : Pierre PHILIPPE Chef de projet Tél: 05.65.23.05.84 E-mail : pierre.philippe@sdis46.fr	Contact n°2 : Patrick MAGRY Directeur adjoint Tél: 05.65.23.05.58 E-mail : patrick.magry@sdis46.fr
Adresse de livraison : SDIS du Lot 194 rue Hautesserre BP60102 – 46002 CAHORS CEDEX 9	Proposition commerciale : 20230629-SDIS46-CAIH-ELODI Date d'expiration : 07/07/2023

Récapitulatif d'Achat:

Qt	SKU	Prix Unitaire Public	Prix Unitaire Remisé	Période	Description	Total
1107	ULT-LIC	170€	46,97€	-	Acquisition licences eXo Platform Ultimate On-Premise – 1107 utilisateurs	68 000 € HT
1107	ULT-MAINT	42,5€	14,45€	01/08/2023 au 01/08/2024	Maintenance logicielle évolutive et corrective – (L'année 1 est incluse avec les licences)	0€
10	CONS-FUNC-SIT	1 150 € HT	1 000 € HT	01/08/2023 au 01/12/2023	Chantier Fonctionnel, Consultant Fonctionnel - par jour (sur site, frais de déplacement inclus)	10 000 € HT
5	CONS-FUNC-DIST	1 150 € HT	0€ HT	01/08/2023 au 01/12/2023	Chantier Fonctionnel, Consultant Fonctionnel - par jour (à distance)	OFFERTS
5	CONS-TECH-SIT	1 200 € HT	1 000 € HT	01/08/2023 au 01/12/2023	Assistance Technique, Consultant Technique - par jour (sur site, frais de déplacement inclus)	5 000 € HT
Total HT :						83 000 €

Délai de Paiement : 30 jours à date de facture

Engagement Maintenance (à partir de l'année 2):

Qt	SKU	Prix Unitaire Public	Prix Unitaire Remisé	Période	Description	Total
1107	ULT-MAINT	42,5€	14,45€	01/08/2024 au 01/08/2025	Maintenance logicielle évolutive et corrective – Année 2	16 000 € HT
1107	ULT-MAINT	42,5€	14,45€	01/08/2025 au 01/08/2026	Maintenance logicielle évolutive et corrective – Année 3	16 000 € HT
1107	ULT-MAINT	42,5€	14,45€	01/08/2026 au 01/12/2027	Maintenance logicielle évolutive et corrective – Année 4	16 000 € HT
1107	ULT-MAINT	42,5€	14,45€	01/08/2027 au 01/12/2028	Maintenance logicielle évolutive et corrective – Année 5	16 000 € HT

La signature de cette lettre d'intention d'achat valide cette proposition commerciale et vaut engagement ferme d'achat, en attente de contractualisation définitive via la centrale d'achat CAIH et son marché ELODI (Les prix ci-dessus sont hors marges SCC/CAIH).

L'Accord est conclu avec eXo Platform SAS, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 450 511 506, dont le siège social est situé à 7, Rue de la Paix, 75002 Paris, France.

La date d'effet de cette lettre d'intention d'achat est la dernière date de signature du document par les deux parties. Aucun changement ou modification de cette lettre n'est valide sans être expressément défini dans un accord écrit signé par les deux parties.

Chaque partie a fait signer la présente lettre par son représentant dûment autorisé à cet effet.

eXo Platform SAS

Nom :

Titre :

Date :

Signature : _____

SDIS du Lot

Nom :

Titre :

Date :

Signature : _____